

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Je me permets de porter à votre attention les remarques suivantes concernant le projet de création d'un Stade d'Eaux Vives, commandé par la communauté d'agglomération d'Epinal.

La lecture du dossier relatif à l'enquête publique prescrite par M. le Préfet des Vosges, fait apparaître ce projet inacceptable, pour des raisons :

1. Ecologiques :

Le projet est en complet décalage avec les nécessités de la transition écologique imposée par le changement climatique, qui devraient être d'une priorité absolue. Les conséquences en périodes de forte chaleur, plus fréquentes et longues, sont particulièrement difficiles à supporter par la population urbaine n'ayant majoritairement pas accès à des équipements tels que jardins ou piscines privées, climatisation...
De plus :

- Sa réalisation démontrerait une totale incompréhension de l'urgence climatique et des choix qu'elle impose et constituerait un grave manquement au devoir d'exemplarité qui incombe à la ville, au département et à la région.
- Il est en contradiction totale avec les objectifs affichés par la communauté de communes (plan climat du Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales) ainsi qu'avec les ambitions proclamées par la municipalité dans son magazine « Vivre à Epinal »
- Il a un impact destructif sur un milieu naturel rare et utile en centre-ville, principalement par la bétonisation qu'il implique : création d'un bassin de 20mx20m et d'un canal de 10 m de large, profond de 1,7 m, à sec sur une grande partie des 250 m hors des périodes d'utilisation, implantation d'une station de pompage, de bâtiments techniques, d'infrastructures d'accès mais aussi de dispositifs de protection. Ces éléments ne figurent généralement pas sur les représentations idéalisées qui en sont fournies.
- Il représente une consommation d'énergie très importante, évaluable à 685 MW.h par an uniquement pour le pompage, pour 1300 heures de fonctionnement (3h30 par jour), auxquels viendront s'ajouter celles des annexes : tapis roulant – élévateur à bateaux, éclairage, opérations d'entretien et de maintenance... A titre de comparaison, la production annuelle de la centrale hydroélectrique Hydroépinal est de 1220 MW.h : Le stade Eaux Vives constitue une centrale hydroélectrique à l'envers.
- Les nuisances induites par son fonctionnement : bruit et turbulences, par l'affluence : circulation, concentrations de population et de véhicules, remorques, sont incompatibles avec les usages habituels du site et son environnement d'habitat urbain...

2. Liées au besoin

Peut-on raisonnablement croire que nombreux seraient les touristes attirés par la perspective de pratiquer le surf ou le rafting à Epinal, sur un parcours artificiel d'un peu plus de 200 m, sachant l'intérêt restreint que présentent en général les parcours artificiels pour les adeptes de sports en milieux naturels : pistes de ski intérieures, piscines à vagues (surf)... par le caractère répétitif de l'utilisation en espace limité et l'absence de variantes. On ne trouve notamment :

- Aucune étude de marché objective et chiffrée définissant la réelle utilité du Stade Eaux Vives : à quel besoin doit-il répondre, à qui doit-il rendre service ?
- Aucune donnée prospective indiquant le nombre d'utilisateurs potentiels, locaux ou touristes, la provenance de ceux-ci.
- Aucune prévision concernant les retombées éventuelles pour la communauté, aucune étude de réalisations analogues existantes concernant leur fréquentation et leur bilan écologique et financier.
- On notera qu'actuellement en France et dans de nombreux pays la plupart des équipements similaires : stades, patinoires, pistes de ski...générateurs de rassemblements sont fermés depuis un an, sans perspective immédiate de réouverture réelle.

3. Relatives à l'utilisation actuelle du site

Pas plus que pour la définition du besoin (marché), aucune étude ou sondage chiffré n'est fourni concernant l'utilisation actuelle du site, or :

- Il constitue un élément patrimonial d'intérêt général, rare par sa configuration en milieu urbain : magnifique espace naturel encadré par des cours d'eau, îlot de calme et de fraîcheur, facile d'accès, point de départ direct pour plusieurs circuits touristiques ou sportifs et très proches du Musée de l'Image, de la Maison Romaine et du centre-ville...
- Dans sa définition actuelle, le site du port apporte une valeur ajoutée appréciable à la qualité de vie et à l'image de la ville à l'extérieur.
- Comme il est facile de le constater, le site concerné est particulièrement fréquenté par un public :
D'adeptes de sport collectifs : groupes d'amateurs, associations,
D'élèves et classes de collèges et lycées pour les cours d'EPS à l'air libre
De sportifs individuels y compris les adeptes du « free run park » et de l'aire de fitness
Fréquentant les animations ponctuelles : marché artisanal, foire associations, Zinc-Grenadine, cirques...
- De familles profitant d'un espace de liberté pour leurs enfants : aires de jeux, sentiers de promenade pédestre ou cycliste, ou personnes à la recherche d'un peu de calme ou de fraîcheur dans un cadre de nature en plein centre-ville.
- Etant donné l'espace libre disponible, ces activités peuvent de plus être pratiquées avec le respect de la distanciation.
- On note que les parkings à disposition : Capitainerie, quai du port coté rue Louis Barthou et square de Gembloux sont notoirement insuffisants les jours d'affluence dans la zone du parc, les mêmes que ceux prévisibles pour le SEV. Le stade entraînera une cannibalisation de ceux-ci contraire à l'intérêt général, gênant l'accès aux usages et installations existantes. La même remarque s'applique aux installations sanitaires. Aucune étude chiffrée n'est proposée.

- La durée prévisionnelle des travaux étant de 10 mois hors aléas, à partir de juin 2021, l'accès à l'espace de loisirs sera interdit aux usagers pendant probablement plus d'un an, comprenant les étés 2021 et 2022, vacances scolaires et périodes éventuelles de fermeture des écoles. Comment peut-on seulement imaginer cette privation, dans les conditions rappelées ci-dessus ?

La création du SEV entraîne l'aliénation d'un site dont l'utilité publique est indéniable et cette perte n'est à aucun moment prise en compte dans le rapport.

Ce point est dramatique dans le contexte sanitaire actuel avec ses implications sur la vie quotidienne : distanciation, périodes de confinement répétées, fermeture des établissements d'enseignement, des équipements publics et sportifs, des commerces et la limitation des déplacements empêchant l'accès aux zones naturelles et récréatives ou sportives d'extérieur.

Pour ces raisons la garantie de la pérennité du site devrait être une priorité absolue.

On notera encore que le projet est en parfaite contradiction avec les critères retenus par la Ville d'Épinal pour sa campagne « Des idées pour ma ville », les projets proposés devant « améliorer la qualité de vie de l'ensemble des habitants », avoir un coût maximal de 150 000 € et ne pas générer de coûts de fonctionnement.

4. Economiques

- Le SEV représente un investissement de 6 M€, sans possibilité d'amortissement, et des frais d'entretien et de fonctionnement très élevés, plus de 90000 € par an à charge de la collectivité alors qu'il ne bénéficie qu'à un public très restreint (non clairement défini).
 - Les retombées économiques pour l'agglomération, touristiques notamment, semblent très hypothétiques et étayées par aucune étude de marché préalable (disponible).
 - Par sa contradiction avec les nécessités de la transition écologiques et par son impact public négatif il risque même d'être contre-productif pour l'image verte de la ville et du département.
 - Aucun budget prévisionnel concernant les frais d'entretien, de maintenance et de mises à jour imposées par des évolutions des normes (environnementales, de sécurité...) n'est fourni. Il laisse une lourde charge, non chiffrée, pour une durée illimitée à la collectivité.
- Mais il y a plus choquant encore. L'étude de préféabilité document SEV EPINAL6.pdf envisage trois possibilités ou « scénarios » (aménagement au port page 11, au Saulcy p. 15 et à la Maison Romaine

p.17) prévoyant chacun un couplage avec une solution de production hydroélectrique : (https://www.vosges.gouv.fr/content/download/22548/161138/file/SEV_EPINAL6.pdf), L'étude comparative (pages 22-23) évalue le « potentiel hydroélectrique annuel » des 3 solutions à respectivement 2000, 2100 et 1700 MW.h , les marges de gestion correspondantes de 125, 132 ou 87 k€ /an laissant espérer des retours sur investissement de 22, 23 et 33 ans.

Parmi les trois solutions l'aménagement au site du port est retenu, après un choix rendu très discutable par la non-prise en compte de critères pourtant primordiaux (utilisation actuelle des sites, population impactée...) et par l'absence de pondération relative de ceux considérés.

Or dans le projet définitif, la possibilité de couplage hydroélectrique a complètement disparu : la production électrique de 2000 MW.h devient une consommation minimale nette de 685 MW.h, la marge de gestion de 125 k€ se transforme en dépense annuelle d'au moins 90 k€, à charge du contribuable, et le retour sur investissement est reporté à jamais.

Comment justifier que le projet, à priori vertueux du point de vue énergétique au moins, se transforme en gouffre financier prévisible.

5. Relatives au manque d'information et à l'absence de concertation citoyenne

- Le projet est imposé sans que les habitants de la communauté aient été complètement et objectivement informés ni démocratiquement consultés. Aucune étude préalable concernant l'impact humain de la modification de la zone de loisirs du port n'a été réalisée ou au moins ne figure dans le dossier, or il s'agit de la destruction d'un élément patrimonial dont l'intérêt a déjà été évoqué, rare par sa configuration, magnifique espace naturel encadré par des cours d'eau, îlot de calme et de fraîcheur en milieu urbain, facile d'accès, point de départ direct pour plusieurs circuits touristiques ou sportifs et très proches du Musée de l'Image, de la Maison Romaine et du centre-ville.

- Sans plus d'information ou de concertation, le projet met en jeu les finances locales et donc les contributions à long terme de la collectivité, sans budget prévisionnel précis et objectif concernant les charges découlant des consommations, de l'entretien, de la maintenance et des mises à jour de l'équipement.

- S'il s'agit d'utiliser des subventions ne serait-il pas plus judicieux de les affecter à des projets réellement d'intérêt général, revitalisation du centre-ville, réfection de la voirie, plan vélo pour Epinal et agglomération...ou plus honorable dans le contexte actuel, d'y renoncer purement et simplement au profit de besoins plus urgents ?

6. Opportunités et potentialités manquées

La création du SEV et son exploitation ferait perdre des opportunités et potentialités certaines :

Pour les sports nautiques à Epinal et agglomération:

- Création d'un pôle sport nautique regroupant toutes les installations en un contexte dédié aux sports : Plaine sportive de Soba

- Continuité avec le parcours du centre ville : berges de la Moselle à hauteur de l'Espace Cours, qui permettrait une revalorisation de celui-ci, relativement moins fréquenté et aux larges possibilités de parking

- Création d'un parcours en site naturel, en mettant à profit le cours de la Moselle et la particularité de son parallélisme avec le canal de l'Est pour le retour des embarcations...

Pour le site du port en soi, en enrichissant celui-ci sans le dénaturer par la création :

- d'un espace de rafraîchissement de type « Miroir d'eau »

- d'un espace sécurisé permettant la « classe en plein-air » pour les écoles ou collèges ou pour l'utilisation en activités de vacances.

- D'un parcours pédagogique centré sur le cours d'eau, les éléments de maîtrise et d'utilisation de celui-ci : barrages, écluses, centrales hydroélectriques à disposition à proximité et possibilité de visite et d'explications sur site.

- la création d'un site étape pour le tourisme itinérant à vélo en plein développement, avec extension éventuelle à l'Île sous La Gosse, pour les usagers de la Véloroute V50 (Luxembourg-Lyon)...

Pour l'agglomération, par l'orientation des investissements vers des mesures concrètes de revitalisation et revalorisation, qui permettraient de réelles retombées pour les commerçants, artisans, exploitants...

Conclusion

Pour toutes ces raisons (d'autres remarques et avis sont proposés dans le document ContributionEnquêtePubliqueSEV.pdf joint) :

Nous demandons l'abandon immédiat, pur et simple du projet Stade d'Eaux Vives dans sa forme actuelle. Nous proposons que toute autre éventualité de création analogue soit soumise :

- à un moratoire jusqu'à la fin de la pandémie « Covid19 »
- à un réexamen des réels besoins et de l'utilité publique de ce type d'équipement à Epinal,
- à une garantie de contrepartie de production d'énergie hydroélectrique, donc propre
- à la mise à disposition du contribuable et du citoyen d'une étude financière précise et complète
- à une consultation publique avec vote citoyen
- et que le site du Port, en raison de l'apport en qualité de vie qu'il offre aux habitants, soit sanctuarisé envers ce type d'aménagement.

Ce projet, s'il vient à être réalisé, sera et restera l'indicateur permettant de mesurer la réelle priorité accordée par les autorités à l'intérêt public, à l'urgence climatique, à l'adéquation des investissements avec la transition écologique et le développement durable et à l'image de la ville et de la région.

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] SEV Epinal

Date : Wed, 5 May 2021 15:39:39 +0200 (CEST)

Pour : pref-enquetes-consultation-publiques@vosges.gouv.fr

Bonjour,

Je suis enseignante au collège Clémenceau, Epinal et j'aimerais apporter mon soutien à la construction du SEV et cela pour plusieurs raisons.

D'une part, cela permettra au collège de faire un recrutement d'élèves plus large : il existe une Section Sportive Canoe Kayak au collège depuis de très nombreuses années et la construction d'un SEV incitera peut être de futurs espoirs français à venir faire leur scolarité à Epinal.

D'une part, cela permettra aux enseignants de langue qui le souhaitent de permettre en place des projets entre les élèves et des athlètes internationaux : interviews, découverte de la discipline, des pays des athlètes ... Cela permettra aussi d'élaborer tout un projet autour des Jeux Olympiques 2024.

Et d'autre part, à un niveau plus personnel, ce sera très agréable de voir le port s'animer avec les diverses activités nautiques qui seront proposées.

Bonne réception,

Remarques et avis concernant le projet Stade Eaux Vives – EPINAL

Enquête d'intérêt public

Ayant pris connaissance du dossier relatif à l'ouverture d'une enquête publique prescrite par M. Le préfet des Vosges par l'arrêté n° 20/2021/ENV du 19 mars 2021 concernant le projet SEV (stade eaux vives) à Epinal, commandé par la communauté d'agglomération d'Epinal, je me permets de vous faire part de quelques remarques dans le cadre de celle-ci.

La genèse du projet semble antérieure à novembre 2014, une première étude ayant été alors engagée par le bureau d'études Jacquelin et Chatillon de Bains-Les-Bains.

Depuis 2014 la situation générale a considérablement changé par les faits suivants :

- Réchauffement climatique indéniable et de plus en plus évident localement également, par ses conséquences comme par exemple les périodes de forte chaleur (canicules) plus fréquentes et longues, particulièrement difficiles à supporter par la population urbaine n'ayant majoritairement pas accès à des équipements tels que jardins ou piscines privées, climatisation....Celui-ci rend plus indiscutable et urgent encore l'absolue nécessité de respect du développement durable : respect de l'humain, de la nature, réduction des dépenses en énergie et de la bétonisation des surfaces, souscription aux principes de la loi Climat et Résilience.
- Contexte sanitaire de pandémie Covid 19 depuis mars 2020, et ses conséquences sur la vie quotidienne : obligation des gestes barrière, distanciation, périodes de confinement répétées avec, parmi d'autres, la fermeture des établissements d'enseignement, des équipements publics et sportifs, des commerces et la limitation des déplacements à 1 km, 10 km empêchant l'accès aux zones naturelles et récréatives ou sportives d'extérieur, vitales particulièrement pour les habitants urbains.
- Gravité de la crise économique accentuée par la pandémie, ayant mis en évidence les difficultés françaises, particulièrement celles du système sanitaire, dues aux mesures d'économie adoptées depuis quelques années. Ceci imposant un choix raisonné et hiérarchisé pour la définition d'investissements prioritaires et d'intérêt public.

Dans ce contexte, avant même d'aborder certains points apparus à l'étude du dossier mis à disposition, quelques remarques de principe semblent s'imposer (les astérisques renvoient aux remarques formulées plus loin) :

- Comment imposer un projet concernant de façon primordiale la vie des habitants de la communauté sans que ceux-ci n'aient été réellement et objectivement informés et démocratiquement consultés*. Aucune étude préalable concernant l'impact humain de la modification de la zone de loisirs du port n'a été réalisée ou au moins ne figure dans le dossier, or il s'agit de la destruction d'un élément patrimonial d'intérêt général, rare par sa configuration, magnifique espace naturel encadré par des cours d'eau, îlot de calme et de fraîcheur en milieu urbain, facile d'accès, point de départ direct pour plusieurs circuits touristiques ou sportifs et très proches du Musée de l'Image, de la Maison Romaine. Ce parc que les habitants se sont appropriés, comme en témoigne la diversité et l'importance de sa fréquentation, constitue un atout que peu de villes peuvent s'enorgueillir d'offrir à leur population et est cité sur plusieurs sites touristiques référençant Epinal. Les villes en disposant (Le Pâquier à Annecy, Pépinière à Nancy...) les sanctuarisent **, d'autres n'hésitent pas à investir massivement pour en créer ex-nihilo (Sevrans, Lille Saint-Sauveur, Marignane... ***)

Dans le contexte économique actuel, comment envisager un projet d'un coût de plus de 6 millions d'euros, concernant un public très restreint et dont les retombées économiques pour l'agglomération, touristiques notamment, semblent très hypothétiques et étayées par aucune étude de marché préalable (disponible), au risque que l'impact du projet soit même contre-productif pour l'image verte de la ville et du département. Dans sa justification, aucun compte n'est tenu de l'utilisation actuelle du site, dont l'utilité publique est soulignée du fait de son adoption par nombre de spaliens, habitants de la communauté et touristes. On notera que, en France et dans de nombreux pays la plupart des équipements similaires : stades, patinoires, pistes de ski...générateurs

de rassemblements sont fermés depuis un an, sans perspective de réouverture immédiate.

- Comment peut-on mettre en jeu les finances locales à de nombreux échelons, ville, communauté d'agglomération, département, région et donc les contributions à long terme de la collectivité, sans fournir un budget prévisionnel précis et objectif concernant les charges découlant des consommations, de l'entretien, de la maintenance et des mises à jour de l'équipement. A partir des données fournies dans le DAE paragraphe I.5.6.2.1 la puissance de pompage nécessaire pour un fonctionnement de 1300h/an, soit 3h30 par jour (évolutif) peut-être évaluée à un minima de 685 MW.h**** soit un coût de 90000 Euros/an uniquement pour le pompage.
- La durée prévisionnelle des travaux est de 10 mois hors aléas, ceux-ci devant débuter en juin 2021. Il est donc fortement probable que l'accès à l'espace de loisirs soit interdit aux nombreux usagers habituels pendant plus d'un an, comprenant les vacances scolaires (éventuellement les périodes de fermeture des écoles) et couvrant les étés 2021 et 2022. La pandémie se poursuivra vraisemblablement sur cette période avec sa succession de périodes de confinement et les limitations de déplacement restreint à des zones de 1 km, 10 km. Compte tenu de l'importance primordiale que présente en ces circonstances l'accès pour les habitants moins favorisés, sans alternative, à cette zone naturelle de loisirs, îlot de fraîcheur salubre en période de canicule, comment peut-on seulement envisager un tel empêchement ?
- Pourquoi dans ses présentations, dans la presse notamment, le projet est-il fallacieusement idéalisé, en négligeant par exemple les dispositifs de clôture qui s'imposeront par la nécessité de protéger le public (Il s'agit principalement des enfants utilisant les aires de jeu qui, bien que ramenées à une seule et devant être déplacées, seront très proches du canal et des pompes) et en minimisant les parties techniques : centrale de pompage, local technique de 4x5m haut de 3m (estimation), tapis roulant, vasque de départ.... S'est t'on rendu compte également que lors des périodes de nonutilisation, le canal sera vide d'eau sur la majeure partie de sa longueur, se résumant alors à une vasque de 20 m x 20m vide suivie d'une rigole de béton nu large de 10 à 12 m, profonde de près de 2 m, vide sur 150 de ses 220 m de longueur ? Enfin, les Spinaliens et riverains ont-ils été informés des conditions réelles ***** de fonctionnement de l'installation : bruit, affluence, nuisances diverses ?

Remarques :

* On notera à ce propos la parfaite contradiction entre le projet SEV et certains axes du projet Plan Climat du Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales, pourtant porté et mis en avant par les mêmes autorités et présenté comme : « constituant l'une des grandes priorités de l'agglomération d'Épinal dans le but d'atteindre l'autonomie énergétique à l'horizon de 2050 » (sic) :

<https://epinalinfos.fr/2020/11/consultez-donnez-avis-plan-climat/>

Il s'agit plus précisément des :

- « sous-axe » 4.1 : Encourager et soutenir le développement des énergies renouvelables et de récupération

- « sous-axe » 2.4, en particulier la rubrique : Adapter l'activité touristique au changement climatique.

Il est frappant de noter que le projet SEV est, de façon presque caricaturale, l'antithèse du « projet citoyen » tel que défini par la Ville d'Épinal pour sa campagne actuelle « Des idées pour ma ville » pour le budget éco-participatif voté le 18 mars 2021. Dans ce cadre les propositions devront respecter les critères suivants:

- Le projet doit améliorer la qualité de vie de l'ensemble des habitants

- Le projet doit avoir un coût maximum de 150 000 €

- Le projet ne doit pas générer de coûts de fonctionnement

Enfin, il est en opposition totale avec les objectifs proclamés par la municipalité dans sa communication, presse et magazine « Vivre à Épinal » par exemple.

** Exemple du « Pâquier » à ANNECY: espace vert, en bord de lac, préservé pour les habitants et les touristes et permettant certaines manifestations grand public en plein-air, malgré la forte pression immobilière propre à la ville :



Et de la Pépinière à Nancy , exemple daté de Janvier 2021 et projet d'installation d'une fontaine de type « miroir d'eau », analogue à celle à disposition des Colmariens, place Rapp à Colmar.



*** Exemple de création de la base de loisirs verte La pointe de l'Estréou à Marignane, dont le dossier est consultable :

http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/3_Dossier_CNPN_complet_cle77636e.pdf



**** Valeurs à rapprocher de la production annuelle de la centrale HYDROEPINAL (Bragard) à EPINAL (par exemple) : production moyenne annuelle 1200 MW.h. La consommation prévisionnelle du SEV de 685 MW.h/an ne prenant en compte que les pompes. En y ajoutant celles annexes : tapis roulant, groupes oléo-pneumatiques, équipements divers on constate que son utilisation vient quasiment annuler la production d'une centrale hydro-électrique : le projet constitue effectivement une centrale hydro-électrique à l'envers.

***** Extraits de la présentation des stades Eaux Vives mise à disposition par Hydrostadium sur son site : <https://youtu.be/OtGgBJrkXco> figurant le fonctionnement réel d'un SEV :



Commentaires et propositions résultant de l'étude du dossier fourni

a. Etude de pré-faisabilité technique (document SEV_EPINAL6.pdf)

Aspects d'opportunité et économiques I.23 :

- Il est fait état d'une possible mutualisation des moyens avec les infrastructures existantes : Capitainerie, Maison du Vélo, Base nautique du GESN

On notera que les parkings à disposition : Capitainerie, quai du port coté rue Louis Barthou et square de Gembloux sont déjà insuffisants les jours d'affluence dans la zone du parc, qui sont les mêmes que ceux prévisibles pour le SEV. La création de celui-ci consistera non pas en une mutualisation mais en une cannibalisation de ceux-ci au détriment de l'usage public de la zone, rendant difficile ou impossible l'accès aux installations existantes. La même remarque s'applique aux installations sanitaires. Aucune étude chiffrée

n'est proposée concernant le nombre de places de parking disponibles et le nombre de véhicules (avec remorque ?) attendus, le public prévu étant de 50 personnes simultanément sur l'eau plus 600 spectateurs.

Proposition : Pour une mutualisation des moyens, une éventuelle implantation du SEV sur les berges au niveau de l'Espace Cours serait bien plus pertinente du fait de la présence du parking du Petit champ de Mars,

surtout utilisé les jours ouvrables et plutôt désert en dehors (photos des deux parkings le même jour cidessous. Une opportunité aurait consisté à créer un pôle d'activités nautiques dans cette zone, plus spacieuse,

peu valorisée actuellement et moins contrainte par l'urbanisation, en y déplaçant les également bâtiments du

GESN. L'ensemble étant alors en continuité avec le parcours gravitaire du centre-ville.





Le même paragraphe souligne que l'installation implique des coûts de fonctionnement importants, estimés en pré-étude alors déjà à 75000 euros par an. Il relève également :

« la possibilité d'une gestion d'un parcours par pompage au petit équilibre, mais avec des risques importants puisqu'il est nécessaire de limiter les ressources humaines avec une organisation de l'activité principalement en mode location, limiter le temps d'utilisation des pompes pour les activités locales et sportives et avoir une politique touristique assez agressive.

Le couplage du projet de parcours d'eaux vives par pompage avec un projet de production hydroélectrique serait une garantie pour le fonctionnement au petit équilibre de l'ensemble. Les caractéristiques hydrologiques de la Moselle, avec une concentration du dénivelé en un point permettraient d'envisager une capacité de production adaptée.»

Commentaire : on ne peut que regretter que la préoccupation initiale de limiter les coûts d'usage mais aussi d'amortir ceux d'établissement par le couplage du système de pompage avec celui d'une production hydroélectrique ait complètement disparu dans la proposition finale, laissant la charge financière totale des énormes frais d'établissement et des frais de fonctionnement à la collectivité...sans consultation aucune de celle-ci. Quant aux subventions déjà promises, ne serait-il pas plus judicieux de les affecter à des projets réellement d'intérêt général, revitalisation du centre-ville, plan vélo pour Epinal et agglomération...ou plus honorable dans le contexte actuel, d'y renoncer purement et simplement ?

Objectif I.3 : Proposition de solutions, pré-étude et choix

Le paragraphe présente trois solutions envisagées pour la création du stade eaux vives : vers la Maison romaine, vers le barrage du Saulcy, au port appelés scénarios 1 à 3. Les trois sont proposées en couplage avec une production hydroélectrique laissant pour chacune espérer un retour sur investissement. La préconisation de la solution 1 (parcours au port) résulte d'une matrice multicritères comprenant 12 critères.

Commentaires :

- Aucune pondération de l'importance relative des critères n'est prise en compte.
- Le critère « riverains » est évalué comme « contraintes faibles » et l'urbanisme « favorable » pour la solution 1 seulement, ce qui est très discutable et témoigne d'un réel manque de considération à l'égard de ceux-ci.
- L'étude comparative (pages 22-23) évalue le « potentiel hydroélectrique annuel » des 3 solutions à respectivement 2000, 2100 et 1700 MW.h, les marges de gestion correspondantes de 125, 132 ou 87 k€/an laissant espérer des retours sur investissement de 22, 23 et 33 ans.
- Parmi les trois solutions l'aménagement au site du port est retenu (critère marge de gestion) de +125 k€ : nous avons vu que dans la version finale pour laquelle le couplage hydroélectrique a disparu celle-ci devient un déficit – 90 k€ par an, à la charge des contribuables de CAE.
- Mais avant tout, aucun critère qui prendrait en compte les bienfaits, l'apport en qualité de vie, l'agrément, l'attrait touristique, l'importance que représente le site sous sa forme actuelle et encore moins les potentialités qu'il présente pour l'intérêt général n'est pris en considération.
- Plus regrettable encore : si l'étude semble prendre en compte les incidences de la construction sur l'hydrologie, les espèces et habitats protégés, les plantes, le milieu piscicole..., aucune préoccupation Comment est constituée l'importante population qui fréquente et utilise le site actuellement, quels sont les bienfaits apportés, quelle est son importance dans l'image de la ville et du département, quelles seraient ses attentes ????

Compte tenu de ces remarques, sous réserve de couplage avec une solution de production hydroélectrique pouvant laisser espérer un amortissement du projet sur 20 ans et d'une réelle consultation citoyenne, les solutions 2 ou 3, Maison Romaine ou Saulcy auraient constitué un moindre mal.

b. Remarques relatives à l'implantation du stade

La circulation cyclable sur berge le long de la Moselle, entre la passerelle de la Gosse et la maison du vélo ne sera plus possible. Celle piétonnière sera sérieusement entravée, voire impossible pour les PMR ou les poussettes enfants, par la nécessité du franchissement du canal, qui implique montée et descente d'escaliers.



c. Remarques diverses

1. Aucune étude ou sondage avec comptage n'est prise en compte ou fournie concernant l'utilisation actuelle du site. Or chacun peut s'en rendre compte à tout moment par une simple visite, non seulement les jours non-ouverts avec une météo acceptable, le site concerné est particulièrement fréquenté par un public :

- Pratiquant des sports collectifs : groupes d'amateurs, associations, collèges et lycées pour EPS à l'air libre
- De sportifs individuels y compris les adeptes du « free run park » et de l'aire de fitness
- Fréquentant les animations ponctuelles : marché artisanal, foire associations, Zinc-Grenadine, cirques...
- De familles profitant d'un espace de liberté pour leurs enfants : aires de jeux, sentiers de promenade pédestre ou cycliste, ou personnes à la recherche d'un peu de calme ou de fraîcheur dans un cadre de nature en plein centre-ville

Etant donné l'espace actuellement disponible, ces activités pouvant de plus être pratiquées avec le respect de la distanciation, leur pérennité devrait être une priorité absolue, dans l'intérêt général.



2. A qui doit rendre service le Stade eaux vives, à quel besoin doit-il répondre ? Aucune étude de marché objective et chiffrée n'est fournie : quel est le nombre d'utilisateurs potentiels, locaux ou touristes, quelle serait la provenance de ceux-ci, quelles retombées peut-on raisonnablement en attendre pour la communauté. Aucune donnée concernant la fréquentation et le bilan écologique et financier pour des réalisations analogues existantes. Peut-on raisonnablement croire que nombre de touristes seraient attirés par la perspective de pratiquer le surf ou le rafting à Epinal, sur un parcours artificiel d'un peu plus de 200 m. Il semble plus improbable encore que les mêmes personnes seraient enclines à poursuivre leur visite par un passage au Musée de l'Image, au Mudaac ou à la basilique Saint-Maurice.

On relèvera également l'intérêt restreint que présentent en général les parcours artificiels pour les vrais adeptes de sports de milieux naturels : pistes de ski intérieures couvertes, piscine à vagues (surf).... par la lassitude découlant de l'utilisation répétitive en espace limité et l'absence de variantes.

Potentialités du site et propositions

Le site du port dans sa conformation actuelle pourrait aisément, avec des investissements très limités, en compatibilité avec le cahier des charges des « Projets citoyens » proposés par la Ville d'Epinal, voir son attractivité et son intérêt augmenté dans l'intérêt général. Quelques propositions réalistes parmi bien d'autres :

- Installation d'un « miroir d'eau », surface équipée de jets d'eau de faible puissance permettant jeux d'eau et rafraîchissement pour un public sans alternative en cas de grandes chaleurs. La configuration du site est idéale : présence de la Moselle pour le pompage et l'évacuation de l'eau des jets d'eau, possibilité de fourniture d'énergie pour leur alimentation électrique par des parasols photovoltaïques qui pourraient également alimenter des stations de recharge pour vélos à assistance électrique



- Création d'un espace « école en plein air ». Espace extérieur sécurisé équipé de mobilier extérieur, essentiellement tables et banc, qui permettrait d'assurer des séances de cours, à la journée par exemple, à destination des élèves écoles ou collège à proximité. Permettrait lors des mêmes séances des travaux pratiques ou des activités physiques extérieures. Cet équipement trouverait son utilité également dans le cadre de centres aérés, pendant les congés scolaires mais aussi pendant les périodes de confinement

- Point étape pour les randonneurs cyclistes itinérants, mode de tourisme en plein développement. Consisterait à proposer en plus des installations existantes : maison du vélo, capitainerie, un hébergement sommaire (gîtes bois par exemple, éventuellement en répartition diffuse sur l'île sous la Gosse également), limité à la nuit, permettant de faire étape à Epinal au cours de leur périple, avec les retombées correspondantes pour la communauté. On remarquera à ce propos que la Véloroute V50 Luxembourg-Lyon dont le tronçon Charmes – Bouzey passe près du Pont-Canal de Golbey évite Epinal même, les cyclistes préférant souvent rallier directement Charmes ou Bouzey sans faire le détour. Cet équipement renforcerait ainsi le référencement d'Epinal dans les nombreux de voyage à vélo.

- Autres possibilités pour la création d'un SEV à Epinal

Après une réelle campagne d'information et consultation de la population, à condition que le projet couplé avec une production hydroélectrique comme initialement prévu dans l'étude de pré-faisabilité technique permette un retour sur investissement, la création d'un parcours Eaux Vives pourrait être envisagée.

Il s'agirait alors de reconsidérer les possibilités d'aménagement au niveau de Maison Romaine ou du Saulcy, pour préserver le site du port.

Cependant, d'autres solutions seraient peut-être plus pertinentes, à savoir :

- Installation dans le cadre de la création d'un pôle sports nautiques qui intégrerait l'ensemble sportif « Plaine sportive de Soba » présentant l'avantage de terrains vastes et disponibles en bordure de

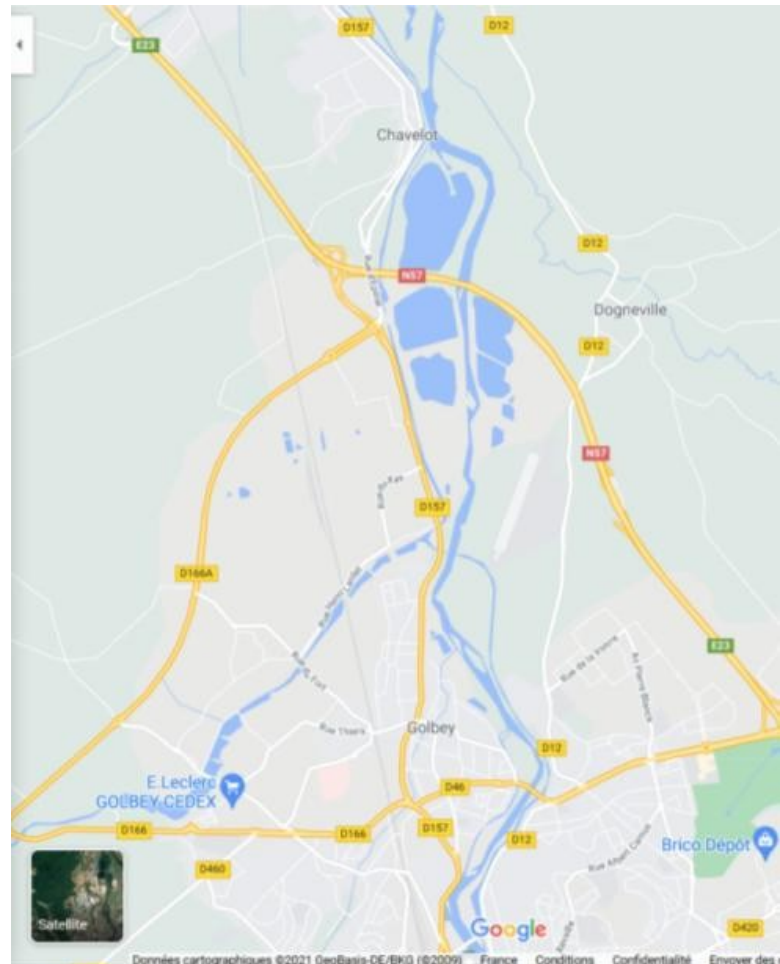
Moselle,

- Installation sur les berges de la Moselle au niveau de l'espace cours ou du Petit Champ de Mars, offrant un espace parking surabondant actuellement.

- Installation au niveau de la friche industrielle Bragard, avec l'opportunité à étudier d'une mutualisation avec la centrale HYDROEPINAL et son canal.

Ces trois propositions permettraient une revalorisation ou un développement des sites concernés, sans surcharge des infrastructures existantes.

Une dernière proposition, plus originale et innovante, serait l'aménagement d'un parcours en milieu naturel, de longueur et d'implantation à définir plus précisément, entre Epinal et Thaon sur le cours de la Moselle. Celui-ci présente la particularité d'être doublé dans cette zone par le Canal de l'Est, les deux étant distant de quelques mètres par endroit. Il serait alors possible de prévoir, après passage des embarcations de l'un à l'autre, de créer un système de navette pour le retour de celles-ci au point de départ par le canal. Une solution consisterait à utiliser des remorqueurs électriques. Cette solution serait nettement moins onéreuse à établir, n'engendrerait des frais de fonctionnement que très limités, les deux sans comparaison avec ceux du projet actuel, n'aurait aucun impact sur le milieu naturel ni l'environnement humain mais autoriserait des parcours en milieu naturel, plus diversifiés et



variables selon
les conditions de remplissage et
d'écoulement de la Moselle. Elle
constituerait surtout un réel
attrait pour
notre communauté, par la
notoriété
qu'elle engendrerait

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Enquête publique "Parcours d'Eaux Vives - Epinal"

Date : Wed, 5 May 2021 21:30:56 +0200 (CEST)

Pour : pref-enquetes-consultation-publiques@vosges.gouv.fr

Bonjour M. le Commissaire Enquêteur,

l'enquête publique invite tout un chacun à s'exprimer sur le projet de construction du Parcours d'Eaux Vives au port d'Epinal. Je me permets donc de vous écrire en espérant que mes éléments seront pris en compte.

J'habite rue de Nancy et je passe très souvent au port. A pied pour me promener parfois seule, mais souvent avec mon fils (10 ans) qui profite (oh combien !) des jeux et il fait du vélo ou de la trottinette. Il regarde aussi les bateaux, l'eau sur le barrage...

Je passe également chaque jour pour mon travail (à la zone de la Voivre) puisque je m'y rends à vélo.

J'apprécie également la terrasse du restaurant aux beaux jours avec des amis.

J'ai connaissance du projet actuel puisque vu dans le magazine de la ville, de la communauté d'agglomération.

La presse écrite locale revient souvent sur le sujet et semble d'ailleurs, ce n'est que mon avis, vouloir alimenter la polémique entre des "contres" et des "pours"... Je vous fais donc savoir que je suis favorable à ce projet.

En effet, comme pour toutes les infrastructures d'une ville, d'une communauté d'agglomération, d'un département voire à plus haut niveau... les "grands projets" ne peuvent faire unanimité mais ils sont étudiés, réfléchis, positionnés pour l'intérêt de toutes et tous.

Jamais nous n'avons entendu autant de polémiques pour un hôpital, une piscine, un boulodrome, un gymnase, un rond-point, un bâtiment public...

Mon fils, dans le cadre des activités de l'école primaire, a été initié au kayak... mais il a aussi fait du poney, de l'escalade, du judo, de la natation...

Mais quelle chance nous avons, dans cette belle ville !

J'ai compris que cette réalisation serait à la fois pour les sportifs du club tout proche mais animerait le port par la venue de personnes pour faire des activités nautiques (raft, surf, nage en eaux vives...).

Et que les pompiers pourront faire des entraînements.

Je pense que je vais aller au port plus souvent... afin de faire profiter mon fils de toutes ces animations et "spectacles".

Et qui sait... il va sans doute, dans les années à venir, vouloir pratiquer ces activités.

Donc très bien pour le port, pour le quartier, pour la ville et au-delà.
De plus j'ai appris que le restaurant allait ré ouvrir après une rénovation (après disparition du virus...).

Merci de me lire,

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Projet stade eaux vives

Date : Wed, 05 May 2021 23:00:14 +0200

Pour : pref-enquetes-consultation-publiques@vosges.gouv.fr

Je vous transmets mon avis défavorable quant au projet de stade d'eaux vives au Port d'Epinal, trop onéreux, inadapté à notre ville, désastreux pour l'équilibre écologique du site, énergivore et indécent au vu de la situation de certaines personnes démunies qui auraient bien besoin d'aide financière.

Cordialement.